

> **ACTIVITÉS & RESULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2019**

07

Chapitre I

> **LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2019**

1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2019	08
• 1.1 Activité Services de paiement	08
• 1.2 Activité des sites communautaires	11

Chapitre II

> **RÉSULTATS 2019 & PRÉVISIONS 2020**

1. RÉSULTATS DE BD MULTIMEDIA S.A. EN 2019	15
2. RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2019	18
3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2020	20
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DE BD MULTIMEDIA S.A	20

Chapitre III

> **ATOUS & COMPÉTENCES**

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2019	21
2. LES MANDATS	21
3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION	21
4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	21

Chapitre IV > LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMEDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	22
2. PARTICIPATIONS ET FILIALES	22
• 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2019	22
• 2.2 Événements postérieurs à la clôture	24
• 2.3 Participations réciproques	25
• 2.4 Titres en auto-contrôle	25
• 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2019	25
• 2.6 Conventions portant sur des opérations courantes	26
• 2.7 Dettes fournisseurs/clients et dates d'échéances	26
• 2.8 Options de souscriptions attribuées aux salariés et cadres du Groupe	26
• 2.9 Attribution d'actions gratuites aux salariés	27
• 2.10 Participation des salariés au sein du capital social	27
• 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiés au Conseil d'Administration	27
• 2.12 Informations sur les charges fiscalement non déductibles	27

SECONDE PARTIE

RAPPORT FINANCIER

> PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS	28
> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34
> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	35
• Bilan	37
• Compte de résultat	37
• Flux de trésorerie	38
• Principes et Méthodes de consolidation	38
• Annexe aux comptes consolidés	43
> RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	43
> COMPTES SOCIAUX	50
• Bilan	50
• Compte de résultat	52
• Etats financiers de l'établissement de paiement	63
• Annexes comptables de l'Établissement de paiement	65
> RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	67
> RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	69

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En parallèle de notre activité initiale d'édition de contenus, nous avons constitué une offre de solution de paiement autour des produits suivants :

- StarPass : service de micropaiement contenant plusieurs solutions de paiement dont la principale est la facturation par les opérateurs Télécom,
- Toneo First : carte de paiement prépayée Mastercard dont notre filiale, Paycom, est le distributeur dans le réseau de débitants de tabac et sur le web.
- Payment.net : notre logiciel "core-banking" de paiement permettant l'acceptation de paiement multi-devises et multi-pays. Ce logiciel nous permet de fournir une offre de paiement complète auprès des places de marché, des commerçants en ligne, tout en assurant la gestion de comptes de paiement et de flux financiers.

Comme nous l'expliquions l'année dernière, les investissements technologiques, le lancement de nouveaux produits de paiement, accompagnés d'une restructuration profonde du Groupe initiée en 2016, ont permis un retour aux bénéfices dès l'exercice 2018.

Pour l'année 2019, nous sommes heureux d'annoncer une croissance du chiffre d'affaire et un résultat positif en très forte hausse. Comme nous l'avions prévu, nous avons pu aboutir à ce résultat après plusieurs années de fortes réorganisations et d'investissements importants dans nos outils technologiques.

L'année 2019 marque un véritable tournant en terme de résultats financiers et la mutation du Groupe en acteur "Fintech" se confirme : la "Division Paiement" a ainsi connu une croissance de 51% en 2019 et représente désormais plus de 80% de notre Chiffre d'Affaires

Les efforts commerciaux se poursuivront cette année sur les produits existants en vue de consolider ces résultats.

L'ADN de notre Groupe a toujours été l'agilité et nous restons sereins quant à notre réactivité face aux incertitudes liées à la crise sanitaire du COVID 19. Les répercussions de cette pandémie devraient se faire sentir tout au long de l'année 2020 et les résultats seront probablement impactés face au ralentissement global annoncé.

Nous préparerons la relance économique, anticipée par de nombreux analystes pour 2021, en réalisant en 2020 les investissements nécessaires pour cette reprise.

Nous remercions les nombreux actionnaires ayant renouvelé leur confiance au cours des précédentes années.

Daniel Dorra
Fondateur

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les comptes consolidés et les comptes sociaux dudit exercice.

PREMIÈRE PARTIE

> **ACTIVITÉS & RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2019**

Chapitre I

> LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2019

1 - LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2019

> 1.1 Activité Services de paiement

1.1.1 Le marché

1.1.1.a Notre marché historique du micropaiement et l'opportunité de marché "Opérateurs SVA"

Le Micro-paiement :

Le marché du micropaiement propose des alternatives pratiques et fiables au paiement par carte bancaire et notamment via les paiements sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI).

L'avènement des Smartphones et donc de l'utilisation de l'Internet mobile contribue à la démocratisation du micropaiement et du paiement via facture opérateur pour l'achat de biens (achat de titres de transport par SMS, le micro-don par SMS, paiement sur facture d'accès internet, etc.).

A ce jour, il n'existe pas en soi une solution de paiement miracle pouvant répondre à tous les besoins des consommateurs ou des marchands en ligne.

En ce sens, et notamment dans le domaine du micro-paiement, des agrégateurs de solution de paiement comme StarPass sont devenus indispensables pour nombre de sites web souhaitant toucher le plus d'utilisateurs dans le monde entier rapidement et sans frais fixes importants.

Bien que le marché du micropaiement soit en déclin, StarPass reste un leader du marché français.

L'opportunité de marché "Opérateurs SVA" :

Le marché "SVA" (Services à Valeur Ajoutée) correspond à l'ensemble des flux financiers en rapport avec les surfacturations opérateurs reversées à un éditeur de service. Dans les faits, il s'agit des services d'appels surtaxés type 0 8XX XXX XXX en France, les numéros SMS surtaxés, le paiement de service annexe sur la facture du fournisseur d'accès internet. Ce marché englobe aussi le marché du micropaiement.

En 2018, en France, les flux financiers en rapport avec ce marché dépassent le milliard d'Euros :

- le paiement sur facture mobile (sms+, internet+) représentait 390 Millions d'euros (source "Observatoire 2019 du Paiement Sur Facture opérateur" de l'AFMM)
- les revenus des services vocaux (numéros 089X) à valeur ajoutée représentaient 641 Millions d'Euros (source "OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES" de l'ARCEP)

Rappel du contexte de périmètre de régulation des "opérateurs SVA" :

L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) interrogée sur le sujet de la portée de l'exemption Telecom a apporté une clarification en Septembre 2019 : tous les intermédiaires de la chaîne par lesquels les flux financiers transitent avant l'éditeur du service (opérateurs "SVA", de collecte, ou de transit) sont considérés comme prestataires de service de paiement, lesquels ne peuvent être rendus que par des établissements de paiement (ou leurs agents), selon les prescriptions de la DSP2. (source https://eba.europa.eu/single-rule-book-qa/-/qna/view/publicId/2018_4181)

Les acteurs concernés par la mise en conformité sont environ une centaine en France.

Chacun de ces acteurs sera invité par le régulateur à choisir sa stratégie pour sa mise en conformité : abandonner son activité, devenir établissement de paiement ou devenir agent d'un établissement de paiement déjà existant.

Nous estimons que les 2 tiers des acteurs concernés opteront pour le statut d'agent d'établissement de paiement.

1.1.1.b Le marché de e-commerce et des places de marché

Le commerce électronique français est sur un chemin de croissance régulier :

- **Les chiffres du marché du e-commerce :**

Le marché poursuit sa croissance continue à deux chiffres et les études de la Fédération du E-commerce et de la Vente à Distance (FEVAD) portent le montant total des achats à 92,7 Milliards d'Euros pour 2018 soit une croissance de plus de 13% depuis 2017 et devrait dépasser 100 Milliards en 2019.



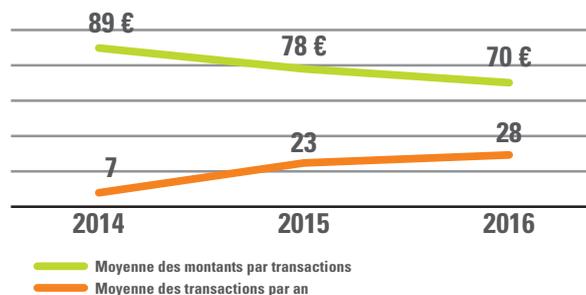
- **Généralisation et normalisation de l'achat en ligne :**

L'ensemble des segments de la population française achète désormais en ligne.

L'augmentation du nombre annuel de transactions par utilisateur montre cette normalisation : le nombre de transactions moyen est passé de 28 transactions par an et par utilisateur en 2016 à 39 transactions par utilisateurs/an en 2018 pour un montant total de 2.420 euros

(source : Chiffres FEVAD/Médiamétrie//NetRatings)

Montant et nombre moyen de transactions e-commerce par acheteur et an (sources fevad.com-2016)



Sur l'importance du phénomène de généralisation du commerce en ligne, la FEVAD ajoute que partout dans le monde, "on assiste à une mutation profonde et durable de la façon dont les gens font leurs courses, ce qui aura des répercussions sur la géographie des villes d'ici à 10 ans", notamment en ce qui concerne les points de livraison, les entrepôts, etc.

- **Les marchands :**

La croissance du nombre de marchands e-commerce est forte et régulière. Le nombre de marchands e-commerce en France est passé de 157 000 en 2014 à 180 000 sites marchands en 2019 (source : Fevad iCE - T1 2019)

- **L'importance croissante des places de marché « marketplace » :**

L'avènement des places de marché joue un rôle déterminant dans la digitalisation du commerce physique et donc dans l'augmentation du marché du e-commerce.

Les parts des ventes générées au travers des places de marché (marketplace), pour les principaux sites marchands français (panel iPM Fevad), atteignent 30% des ventes.

1.1.1.c Le marché des Néo-banques

Le marché français¹

Les nouveaux acteurs dit de type "néobanque" s'installent progressivement sur le marché français dans un environnement concurrentiel où les banques françaises sont réputées pour reposer sur une clientèle captive et des fondamentaux stables.

Une étude publiée en octobre 2018 par le superviseur bancaire français ACPR indique que 6,5% des français en sont aujourd'hui clients (4,4 Millions).

3,1 millions de comptes étaient ouverts à fin 2017 soit 3,9% des comptes courants en France.

Un tiers des conquêtes client ont été réalisées par ces nouveaux acteurs en 2017 ce qui montre le démarrage récent et fort de ce marché.

L'ACPR estime qu'à l'horizon fin 2020, les plans stratégiques des nouveaux acteurs bancaires tablent sur un total de 13,3 millions de clients soit un triplement du fonds de commerce en 3 ans.

¹ Source des données : ACPR, Etude sur les modèles d'affaires des banques en ligne et des neobanques, publié en Octobre 2018.

Voici quelques exemples des populations cibles en France :

- les personnes sans compte bancaire ;
- les personnes qui sont « interdit bancaire »
fichées au FCC² : 1 306 101 personnes en 2019 selon la Banque de France
fichées au FICP³ : 2 340 267 personnes en 2019 selon la Banque de France
- les jeunes et les familles pour gérer les budgets de l'argent de poche et limiter les achats inattendus des jeunes sur la carte des parents
- les internautes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées bancaires
- les résidents d'origine étrangère ayant du mal à comprendre le monde bancaire
- les voyageurs pour optimiser les frais et limiter les risques en cas de perte ou vol de carte
- Les entreprises pour éviter la lourdeur administrative des remboursements de frais tout en limitant les risques.

Le marché européen :

Si le marché français vient tout juste de démarrer, un des marchés précurseurs est le marché du Royaume-Uni ayant démarré sur la base des cartes bancaires prépayées.

En effet, le marché au Royaume-Uni a vu exploser l'offre de 50 en 2007 à 240 produits recensés en 2015. Le Prepay International Forum, UK, indiquait en mars 2015 que les usages sont de plus en plus orientés afin de limiter les risques de fraudes, sur la base des chiffres suivant⁴ :

- 380% d'augmentation du nombre de produit de carte prépayés disponible aux consommateurs
- 35% des personnes ont une carte prépayée dans leur portefeuille
- 13% de transactions refusées sur les cartes de crédit

Aujourd'hui de très grands acteurs ont ouvert la route et les néo-banques font partie du paysage bancaire européen.

Les néo-banques tirent parti de la révolution du mobile et de la relation clientèle via leur application mobile. Ces acteurs ont aussi été capables de mettre en place des solutions technologique et ont bénéficié de mesures réglementaires facilitant l'ouverture de compte à distance. Elles peuvent donc pleinement tirer parti du marché commun européen.

Si localement les cartes sont généralement diffusées dans un bureau de tabac ou une station-service, elles peuvent aussi être achetées en ligne.

² FCC : Fichier Central des Chèques listant les personnes auxquelles une banque retire la possibilité d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire.

³ FICP : Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

⁴ source <http://prepaidforum.org/2015-year-prepaid-economy/>

L'offre de service :

La différence fondamentale entre une carte traditionnelle de crédit issue d'une banque (établissement de crédit) et une carte bancaire prépayée est que cette dernière n'a pas de réserve de crédit associée : seule la somme disponible sur le solde prépayé peut être dépensée.

Cette carte est rechargée ensuite par virement, carte bancaire classique, transfert du montant d'une autre carte, paiement en liquide au point de vente, etc.

Chaque paiement est soumis à une autorisation systématique d'autorisation de paiement afin de vérifier que le solde disponible est suffisant pour conclure la transaction : ceci a l'avantage de ne faire porter aucun risque au diffuseur de la carte (pas de crédit) et de pouvoir proposer la carte à une population plus large.

Comme une carte bancaire traditionnelle la carte Toneo First est affiliée au réseau MasterCard ce qui lui permet d'être utilisée comme n'importe quelle carte bancaire dans n'importe quel commerce dans le monde.

1.1.2 L'activité

1.1.2.a L'historique de l'activité service de paiement :

En fin d'année 2007 nous avons conçu et lancé une offre micropaiement compétitive « Starpass », accessible sur le site www.starpass.fr. Le service bien qu'incomplet a satisfait nos premiers clients.

Les années suivantes ont vu le produit être étoffé de nouvelles fonctionnalités, l'ajout de nouveaux pays proposant notre solution .

Depuis 2012, l'activité a été significativement impactée à plusieurs reprises par une forte auto-régulation du marché français du micropaiement mobile en lien avec la régulation européenne en matière de paiement. Ce phénomène a touché tous les acteurs du marché.

L'année 2015, a été marquée par la reprise de l'activité de "néobanque" Toneo First et l'obtention de notre agrément et le début de stratégie d'orientation vers les services de paiements :

Établissement de paiement

En Décembre 2015, BD Multimedia devient établissement de paiement hybride pour son activité de paiement StarPass, sous contrôle du superviseur français, l'ACPR.

«Neobanque» Toneo First

En février 2015, BD Multimedia a acquis le produit Toneo First au travers de sa filiale, PAYCOM, détenue à 100%, et renforce son catalogue produits de paiement avec un nouveau produit BtoC.

L'année 2016 a été marquée par notre première année en tant qu'établissement de paiement et a donc été une année de mise en place des nouveaux fondamentaux de l'entreprise.

Dès l'année 2017, nous avons entamé la mutation de notre Établissement de paiement avec la mise en place de nouvelles offres, démarrage de prospection de nouveaux segments de marché. C'est aussi l'année de mise en place des fondamentaux en terme d'outils de diffusion du produit Toneo First.

L'agrément d'établissement de paiement positionne BD Multimedia dans un cercle restreint d'acteurs pouvant exercer le métier de prestataire de paiement : il existe 64 établissements agréés en France par l'ACPR à fin mars 2020.

1.1.2.b Bilan d'activité de l'année 2019 :

L'année 2019 montre les premiers résultats de la stratégie de mutation d'entreprise orientée vers les services de paiements.

Établissement de paiement et Services de paiement :

- **Le produit micropaiement Starpass :** Pour ce produit, dans un marché baissier, nos actions s'orientent vers la conservation des marchés. Ce produit est aussi un porte-drapeau technique et une technologie sur laquelle BD Multimedia compte faire levier pour le marché SVA.
- **La préparation à de nouvelles opportunités, le marché des "Opérateurs SVA" :** Depuis 2018, la société a suivi les travaux de l'AFMM en rapport avec la clarification de marché souhaitée par l'ACPR. En Avril 2019, l'AFMM annonce qu'il existe un véritable besoin de précision des dispositions de la DSP2 qui doivent s'appliquer aux activités des opérateurs SVA, de collecte ou de transit dans le marché des services vocaux majorés. Suite à une interrogation de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), une clarification a été apportée : tous les intermédiaires de la chaîne par lesquels les flux financiers transitent avant l'éditeur du service (opérateurs "SVA", de collecte, ou de transit) sont considérés comme prestataires de services de paiement, lesquels ne peuvent être rendus que par des établissements de paiement (ou leurs agents), selon les prescriptions de la DSP2. BD Multimedia a préparé en 2019 une offre d'agent pour permettre aux acteurs SVA de se mettre rapidement en conformité. L'offre a commencé à être diffusée dès la fin 2019.
- **Recherche nouvelle cible clientèle et augmentation du volume de flux :** BD Multimedia en tant qu'établissement de paiement innovant prospectent de nouvelles cibles : moyen et grand compte ou startup à fort potentiel. Nos solutions séduisent et nous avons cherché à détecter les verticales marché les plus prometteuses.
- **Le logiciel Payment.net :** logiciel de collecte de paiement nouvelle génération (multi-pays et multidevises) Les actions commerciales entamées en 2017 se sont intensifiées en 2018. Le logiciel Payment.net a permis à BD MULTIMEDIA de trouver de nouveaux clients à gros volumes permettant une forte augmentation de la rentabilité. Notre activité de paiement basée sur cette technologie nous permet de nous adresser à de nouveaux segments de marché.
- L'événement BREXIT a été suivi de près avec le rapatriement de volume en Europe continentale et la création de nouveaux agents d'Établissement de paiement français. Néanmoins, un calendrier constamment repoussé et les espoirs d'accord n'ont pas permis la détection de très nette opportunité sur notre créneau de marché.

Activité Néo-banque (Toneo First) :

- La signature d'accords avec de gros réseaux de distribution français en toute fin d'année 2017 portent leurs fruits en 2018, comme annoncé.
- Nous avons travaillé activement à préparer la migration nécessaire en raison du BREXIT : pour exercer son activité régulée, PAYCOM est agent d'un émetteur de monnaie électronique basé au Royaume-Uni. Nous avons trouvé plusieurs émetteurs de remplacement en 2018 et sélectionné un acteur partenaire en 2019. Le dossier de migration continuera en 2020 sur le fond d'un Brexit encore repoussé. Cette migration reste complexe compte tenu du cadre réglementaire rigoureux et a impacté l'exercice 2019.
- Nous avons continué l'amélioration de notre application mobile notamment au niveau de la facilitation du recueil des informations de connaissances clients au travers de l'application. Ceci permet d'accélérer et faciliter les ouvertures de comptes clients.

1.1.3 Les perspectives

Depuis 2016, notre positionnement a fortement évolué : BD Multimedia est devenue une Fintech.

1.1.3.a Technicité au service des opportunités :

Il convient de rappeler que BD Multimedia gère sa propre plateforme de paiement (payment service platform) assurant une intégration coordonnée et transversale d'une gamme complète de méthodes de paiement qui permet aux commerçants d'accepter 140 devises, des modes de paiement alternatifs comme la facturation opérateur (carrier billing), du paiement en un clic et des paiements récurrents.

Dans un environnement partagé entre les nouveaux entrants offrant des API (interface de programmation) de paiement standardisées, la position de l'établissement de paiement BD Multimedia et des solutions techniques comme Payment.net permettent une approche standardisée (API en ligne) comme nos concurrents, mais aussi d'être en mesure de fournir des solutions sur mesure pour nos clients (analyse règlementaire, API adaptées).

Cette stratégie peut s'appliquer simplement dans la mesure où nous maîtrisons nos technologies dans leur ensemble et sommes maîtres de nos plannings de développement. Nous nous définissons comme une Fintech car nous sommes avant tout une société technologique, créant des produits innovants dans le milieu bancaire afin d'accompagner nos clients dans leur croissance.

Autour de 2 grands pôles de produits, BD Multimedia -et ses filiales- se positionne comme un établissement de paiement innovant et visionnaire sur les produits financiers de demain.

1.1.3.b La stratégie 2020

Sur la base des fondamentaux établis à l'aide des forts investissements des années passées, l'année 2020 sera la continuation des actions entamées et la consolidation forte de la rentabilité désormais acquise.

Établissement de paiement et Services de paiement :

- Sur Starpass.fr, nous restons sur un positionnement défensif sur les produits de micro-paiement, attentiste quant à toute opportunité d'affaire.
- Sur le marché SVA, BD Multimédia est bien positionnée en tant qu'acteur technique ayant une grande expérience de l'environnement Telecom, des outils modernes d'Établissements de Paiement et la connaissance du fonctionnement Agent/EP (acquise via Paycom).
- Nous comptons désormais capitaliser sur notre savoir technique et règlementaire pour convaincre des partenaires importants du e-commerce à co-construire des solutions innovantes et leur permettant d'optimiser les ventes.
- L'Établissement de paiement change progressivement de typologie de clientèle en s'adressant à de plus importants clients .

Néobanque ToneoFirst :

L'année 2020 sera une année de relance de l'activité. La migration d'Émetteur de Monnaie Électronique a été plus longue que prévue en raison de l'évènement BREXIT et des incertitudes de calendrier. Même si les actions sont engagées, nos ventes devraient continuer à être affectées en 2020.

Nous continuerons le travail entamé avec les réseaux de distribution Français et DOM et explorerons le potentiel de nouveaux marchés en dehors de France afin de conserver une dynamique de croissance.

L'application de mobile banking "Toneo First" continuera à s'enrichir de nouvelles fonctionnalités dans le but d'améliorer l'expérience client en continu.

> 1.2 Activité des sites communautaires

Nous avons préparé le retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech; retrait que nous effectuerons au moment le plus opportun.

Le marché

Le marché est devenu un marché de masse, avec de multiples niches où le payant côtoie le gratuit

L'activité

Les chiffres d'affaires et fréquentations sont assez stables reflétant notre gestion conservatrice.

Bien qu'annoncée dès 2017, la cession de ces activités serait préjudiciable à ce stade notamment en raison du partage des frais Groupe et des fonctions supports.

En 2019, nous avons continué la restructuration forte de l'entreprise, y compris sur ces activités, afin de viser la rentabilité de chaque secteur.

Les perspectives

Nous continuerons la stabilisation de ces activités et finaliseront en 2020 le portage des sites communautaires.

Chapitre II

> RÉSULTATS 2019 & PRÉVISIONS 2020

1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2019

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMEDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2019	Activité Paiement		Activité Sites Communautaires	
	clientèle e-commerce avec Payment.net	Micropaiement Starpass	Edition	Ventes marchandises
Produits d'exploitation	4153	1010	34	1294
Résultat d'exploitation	1817	-103	-178	183
Charges et produits financiers	0	-0,2	0	-0,9
Charges et produits exceptionnels	0	-215	-93	-11
RÉSULTAT NET	1817	-318,2	-271	171,1

> 1.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 6 630 K€ contre 3 813 K€ en 2018.

Concernant les activités de paiement, le chiffre d'affaires des nouvelles activités de paiement utilisant le logiciel Payment.net est constitué de la commission de paiement sur laquelle la marge brute est très forte (supérieure à 80%). Pour l'activité micropaiement, le chiffre d'affaires est constitué du flux de paiement (Telecom) avec une marge plus réduite (inférieure à 30%).

Le chiffre d'affaires n'est donc pas comparable pour ces activités paiement et le remplacement du micropaiement par ces nouveaux marchés pourrait entraîner mécaniquement une baisse de chiffre d'affaires. Ceci explique pour partie l'amélioration du résultat malgré la baisse importante de chiffre d'affaires.

Les investissements et la stratégie de prospection de client à fort volume a porté ses fruits en 2019.

1.1.1 Services de paiements

Le chiffre d'affaires de la division paiement représente 77,9 % du total du CA de l'entreprise en 2019 contre 57,6 % en 2018.

Micropaiement — StarPass

Le CA est de 1 010 K€ en 2019 contre 1 697 K€ en 2018 (-40%).

Le segment marché adressé par StarPass est en contraction, mais aussi en concentration. La baisse de chiffre sur Starpass continue comme nous l'avions anticipé. Nous prévoyons un déclin progressif de StarPass dont la baisse de revenus sera compensée par de nouveaux segments de marché explorés par l'Établissement de paiement, incluant potentiellement le nouveau marché "Opérateur SVA".

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le CA est de 4 153 K€ en 2019 contre 510 K€ en 2018. (+700%).

La très forte croissance du secteur est le résultat des efforts des années précédentes.

Face à cette hausse importante, l'année 2020 se présente comme une année de consolidation.

1.1.2 Sites Communautaires

Le CA s'élève à 1 328 K€ en 2019 contre 1 461 K€ en 2018 (-9%).

La diminution des équipes en rapport avec la restructuration entamée les années précédentes et le retard sur le dossier technique du secteur Édition a impacté le chiffre d'affaires.

Édition

Le CA de l'activité Édition est en baisse de 38% (34 K€ en 2019 contre 55 K€ en 2018).

La baisse importante est principalement due au remplacement de 2 sites internet dont la mise en place a pris du retard, impactant la stabilité du service et occasionnant des désaffections de certains clients. La migration d'un des 2 sites a été effectuée mais la solution technique livrée par le prestataire est incomplète et défailante, ce qui impacte durement le secteur.

Vente de marchandises

Le CA de vente de marchandises s'élève à 1 294 K€ en 2019 contre 1 406 K€ en 2018, soit une baisse de 8%.

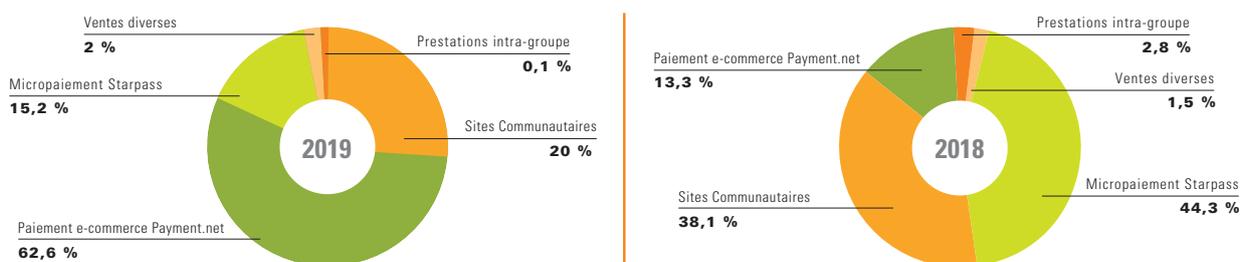
Le nouveau positionnement des grandes places de marché sur notre secteur a eu un impact sur nos résultats de vente en ligne. Le projet de vente de nos produits sur Amazon n'a pas donné les résultats attendus. L'optimisation des charges permet de contrebalancer cette baisse en termes de résultat.

1.1.3 Autres sources de chiffre d'affaire

Le montant des prestations intra Groupe s'élève à 7 K€ en 2019 contre 106 K€ en 2018.

Les ventes diverses (mise à disposition de personnel, etc.) s'élèvent à 132 K€ en 2019 contre 59 K€ en 2018.

RÉPARTITION DU CA BD S.A.



> 1.2 Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 est constitué d'un bénéfice de 1 297 K€ contre un bénéfice de 79 K€ en 2018.

1.2.1 Services de paiements

Les produits de la division paiement contribuent au résultat d'exploitation pour +1 714 K€ contre +404 K€ en 2018.

Micropaiement Starpass

Le résultat d'exploitation de cette activité a régressé, passant de 201 K€ en 2018 à -103 K€ en 2019.

La baisse du chiffre d'affaires a été un peu plus important qu'anticipé et nous accentuerons l'adaptation des charges au fur et à mesure de l'année 2020.

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le résultat d'exploitation est de 1 817 K€ en 2019 contre 203 K€ en 2018.

La très forte croissance du secteur associée aux charges modérées et partagé avec l'activité Starpass explique ces résultats en forte hausse.

1.2.2 Sites Communautaires

Avec 5 K€ de résultat d'exploitation, cette division reste bénéficiaire (RE 2018 : 39 K€).

Édition

Le résultat d'exploitation de l'activité Édition est en baisse de 45 K€ (2018 : - 133 K€; 2019: -178 K€).

Malgré les réductions de charges fixes effectuées sur ce secteur, le résultat reste négatif. Cela est lié essentiellement à des charges de rénovation des sites et les problèmes en liaison avec ces chantiers.

Vente de marchandises

La contribution au résultat d'exploitation de la vente de marchandise est en hausse de 11 K€ (RE 2018 : 172 K€, RE 2019: 183 K €).

Notre plan de restructuration, l'optimisation des marges et les réductions de charges fixes effectuées sur ce secteur continuent de porter ses fruits avec une augmentation de +6% du résultat d'exploitation malgré une baisse de -8% du Chiffre d'affaire.

1.2.3 Charges fixes

Ces charges, incluant les assurances, les locations en longue durée, les honoraires des commissaires aux comptes, des experts-comptables et de la consolidatrice, ainsi que les salaires et charges de personnel hors prime et transaction, passent de 1 278 K€ en 2018 à 1 186 K€ en 2019.

Depuis 2016, ces charges ont été réduites significativement et participant au retour à l'équilibre de l'entreprise dès 2018. Bien que le chiffre d'affaire de l'entreprise ait fait un bond de +73% entre 2018 et 2019, ces charges sont restées stables en 2019.

> 1.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'un bénéfice de 3 845 K€ en 2018 à un déficit de 607 K€ en 2019.

Le résultat financier 2019 résulte principalement de :

- Dotation financière aux amortissements et provisions de 665 K€ (contre 52 K€ en 2018), notamment la dépréciation des créances rattachées aux participations pour 541 K€ (dont 436 K€ concernent BD Multimedia HK et 105 K€ Paycom) et une provision pour risques BD Multimédia HK pour 103 K€.
- Reprise sur provision pour 48 K€, en partie liée à l'annulation des titres qui étaient détenus en autocontrôle (contre 4.164 K€ en 2018, en partie liée à la sortie des titres de la filiale Gayplanet) .
- Produits financiers liés aux participations pour 15 K€ (contre 12 K€ en 2018).

Le résultat courant avant impôt 2019 de BD Multimédia est constitué d'un bénéfice de 691 K€.

> 1.4 Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2019, notre société a enregistré un résultat exceptionnel déficitaire de 312 K€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Dépréciation de fonds de commerce en rapport avec l'activité micro-paiement pour 145 K€,
- Pénalités imputables à des prestataires pour 130 K€,
- Dépréciation anticipée du logiciel défaillant en rapport avec les sites communautaires pour 93 K€,
- Indemnités versées liées à des procédures de litiges pour 43 K€,
- Dépréciation de créance en rapport avec des clients pour 27 K€,

Et des produits exceptionnels suivants :

- Pénalités imputables à un prestataire refacturées à ce dernier pour 55 K€,
- Reprise sur provision pour litige pour 53 K€,
- Produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 39 K€,

Le résultat net comptable de la société, compte tenu d'un impôt société nul, est constitué par un bénéfice de 378 K€.

> 1.5 Analyse de la situation financière

La société a dégagé un résultat bénéficiaire de 378 K€ et une capacité d'autofinancement de 1.334 K€, résultant de 955 K€ d'amortissement et provisions nets.

La société a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de -2.926 K€, à cause d'un BFR positif de 4.260 K€.

Ce dernier est principalement impacté par le solde des comptes de la clientèle marchande de l'activité paiement pour 4.085K€ (baisse de 3.706 K€ des créditeurs et hausse de 379 K€ des débiteurs).

Au cours de l'exercice, les immobilisations financières (dépôts de garantie et autres créances financières) ont globalement augmenté de 142 K€ dans le cadre des activités de paiement.

Les avances aux filiales ont en revanche diminué de -149 K€.

La société a également procédé à une réduction du capital par annulation de titres en auto-détention pour 147 K€ en date du 23/12/2019.

La situation de trésorerie brute est ainsi passée de 4.907 k€ au 31/12/2018 à 1.838 K€ au 31/12/2019.

Les provisions sur valeurs mobilières sont passées de 52 K€ au 31/12/2018 à 4 K€ au 31/12/2019, notamment suite à la reprise de provision sur les titres autodétenus pour 39 K€ et une baisse de la moins-value latente sur le portefeuille titres de 9K€.

Soit une trésorerie nette qui passe de 4.855 K€ au 31/12/2018 à 1.833 K€ au 31/12/2019.

2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2019

> 2.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 7 141 K€ soit une hausse de 6% (5 290 K€ en 2018).

2.1.a La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le chiffre d'affaires de la division Paiement (incluant Paycom) s'établit à 5 755 K€ soit une augmentation de 51%.

Cette forte hausse s'explique par les retombés des actions commerciales entamée en 2018 et tirant parti du nouveau logiciel de paiement Payment.net. Comme indiqué précédemment, pour des raisons de méthode de comptabilisation (produit Telecom), le chiffre d'affaires de Starpass est constitué principalement du flux de paiement traité; il n'est donc pas comparable aux autres activités de paiement pour lesquelles le chiffre d'affaires n'est constitué que de la commission prélevée sur le flux traité.

Notre filiale PAYCOM qui édite la carte Toneo First a vu son CA diminuer de 97% en passant de 1 516 K€ en 2018 à 561 K€ en 2019. Cette baisse, plus forte qu'anticipée, est en rapport avec la migration d'Émetteur de monnaie électronique en rapport avec le BREXIT.

2.1.b Sites communautaires

Le CA des sites communautaires s'élève à 1 328 K€, soit une baisse de 9% par rapport à 2018.

Cette baisse est notamment due à l'arrêt d'une partie des produits dérivés et la conservation uniquement des produits rentables. La maîtrise des charges et l'optimisation des marges expliquent un résultat d'exploitation stable pour cette activité, malgré la baisse de chiffre d'affaires.

CA GROUPE



> 2.2 Analyse de l'exploitation

2.2.a La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 572 K€ en 2019.

Cette évolution forte provient principalement de la poursuite de la croissance de la nouvelle clientèle e-commerce utilisant le logiciel Payment.net.

Les résultats d'exploitations détaillés par activité sont les suivants :

- la clientèle micropaiement Starpass : RE -103 K€ (+201 K€ en 2018)
- la clientèle ecommerce avec Payment.net : RE +1.817 K€ (+203 K€ en 2018)
- notre filiale Paycom : RE -72 K€ (+666 K€ en 2018)
- notre filiale BD Multimedia HK LIMITED : RE - 70 K €

2.2.b Sites communautaires

Le résultat opérationnel de ce secteur a diminué de 34K€ (RE 2019 : 5 K€, RE 2018 : 39 K€).

La diminution limitée du résultat provient de la baisse du chiffre d'affaires compensée par l'optimisation des charges.

2.2.c Charges diverses

En 2019, les charges diverses ont impactées notre résultat de 411 K€.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 est constitué par un bénéfice de 1 166 K€ en 2019 après l'imputation de l'ensemble charges groupe (en comparaison avec +652 K€ en 2018).

> 2.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué d'un bénéfice de 6 K€ (contre un bénéfice de 63 K€ en 2018).

Résultat courant : Le résultat courant s'élève à 1 172 K€ contre 714 K€ en 2018.

> 2.4 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2019 est constitué par une perte de 135 K€, dont 467 K€ de charges exceptionnelles.

Ces charges se composent principalement de :

- dépréciation de fonds de commerce Starpass pour 145 K€
- pénalités imputables à des prestataires pour 130 K€
- dépréciation anticipée du logiciel défaillant en rapport avec les des sites communautaires pour 93 K€
- indemnités versées liées à des procédures de litiges pour 43 K€
- dépréciation de créance en rapport avec des clients Starpass pour 27 K€

et par les produits exceptionnels suivants :

- produits sur exercices antérieurs liés à des annulations de factures non parvenues dont le délai de prescription commerciale est dépassé à la clôture de l'exercice pour 179 K€
- pénalités imputables à un prestataire refacturées à ce dernier pour 55 K€
- reprise sur provision pour litige pour 53 K€

Le résultat Groupe : Enfin, compte tenu d'une dotation aux amortissements sur écarts d'acquisition nulle et de l'impôt différé sur les résultats de + 117 K€, le résultat Groupe est constitué par un bénéfice de 920 K€.

> 2.5 Analyse financière du Groupe BD MULTIMEDIA

Avec un résultat consolidé de 920 K€, une capacité d'autofinancement de +1 560 K€ et un besoin en fonds de roulement lié à l'activité de -4 620 K€, notre Groupe a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de - 3 061 K€. Nous avons financé des opérations d'investissement à hauteur de 110 k€, réduit l'endettement de 4 k€ et réduit le capital de 147 K€.

De ce fait la situation de trésorerie du Groupe est passée de 7 007 K€ au 31/12/2018 à 3 686 K€ au 31/12/2019.

3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2020

Compte tenu de l'évolution rapide des résultats nous ne communiquons pas de prévisions précises, néanmoins nous informerons le marché au fur et à mesure de l'évolution.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DE BD MULTIMÉDIA S.A.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 378 278,60 euros au débit du compte "report à nouveau" le ramenant ainsi à -3 514 535,53 €.

Chapitre III > ATOUS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2019

BD MULTIMÉDIA S.A. au capital de 4.369.336 €	100 %	PAYCOM SARL au capital de 20 000 €
	99 %	CITE 16 SCI au capital de 1 524.49 €
	80 %	BD Multimedia HK LTD au capital de 10 000 HK\$

2. LES MANDATS

La composition du Conseil d'Administration :

Président-Directeur Général

> **Monsieur Daniel DORRA**

Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019
(une résolution de renouvellement figure en ce sens dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle).

Administrateurs

> **Monsieur Jim DORRA**

Nommé pour la première fois le 15 juin 2005.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 21 juin 2019.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

> **Madame Martine DORRA**

Nommée pour la première fois le 10 juin 2009.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2020.

> **Monsieur Yves BONNEMAIN**

Nommé pour la première fois le 18 juin 2014.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019
(une résolution de renouvellement figure en ce sens dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle).

> **Madame Emmanuelle SAGARDOY**

Nommée pour la première fois le 21 juin 2018.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat du cabinet "Fiduciaire d'Audit et de Consolidation/Extentis" (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux comptes suppléant, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

La proposition de renouvellement de ces mandats fait l'objet de deux résolutions, inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle.

3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION

Nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes : le Président cumule les fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale de la Société.

4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Société	2018	2019
BD MULTIMÉDIA	18	16
CITE 16	0	0
BD HK	0	0
PAYCOM	3	2
TOTAL	21	18

Les effectifs ci-dessus correspondent à la moyenne des effectifs constatée sur l'année de référence entreprise par entreprise.

Chapitre IV

> LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Nom	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)	Président Directeur Général et Président du CA	BD Multimédia
		Director	BD Multimedia HK LTD
		Gérant	Paycom
		Gérant	ACDM Impressions
		Gérant	SCI Cité 16
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Directeur Général Délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD Multimédia
		Director	BD Multimedia HK LTD
		Gérant-associé	SCI TAGOMAGO
		Gérant-associé	SCI ESPALMADOR
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD Multimédia
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD Multimédia
SAGARDOY Emmanuelle	31 décembre 1971 à Paris (75)	Responsable juridique et Administratrice	BD Multimédia

2. PARTICIPATIONS ET FILIALES

Il est rappelé au préalable que la contribution de chaque société, aux résultats et au bilan consolidé du Groupe, est présentée en détail en fin de rapport dans les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2019.

> 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2019

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.369.336 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet, Telecom et Paiement

Le Conseil d'Administration s'est réuni du 29 mars 2019 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2018 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 avril 2019 pour arrêter les comptes 2018 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 18 juin 2019.

Le Conseil d'Administration, réuni le 31 octobre 2019, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2019.

Le Conseil d'Administration, sur délégation de l'Assemblée, s'est réuni le 15 novembre 2019 afin de prendre la décision de réduction de capital par annulation de 91 370 titres auto détenus, d'en fixer les conditions et modalités et de modifier les statuts corrélativement.

Sur délégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté cette réduction de capital par décision en date du 23 décembre 2019. A l'issue de cette opération, le capital est ramené de 4.552.076 à 4.369.336 euros.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 décembre 2019 afin de faire un point sur la mission de contrôle sur place de l'ACPR.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 31 décembre 2019 pour définir la répartition des jetons de présence dont le montant a été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2019.

En 2018, la société expliquait la baisse importante des résultats du secteur communautaire en raison des retards imputables à un prestataire en charge de la rénovation des sites internet (instabilité, dysfonctionnements graves sur un site et deuxième site non livré).

En 2019, la société a sommé le prestataire de corriger les graves défauts constatés des éléments livrés et infogérés et de livrer le deuxième site non livré.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 1501, 15/F Prosperity Tower, 39 Queen's Road Central, Hong-Kong.
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> [Activité de Services Internet et prestations techniques](#)

BD MULTIMEDIA HK LIMITED avait contractualisé en 2018 avec un client de type plateforme/place de marché basé à Hong Kong. La relation d'affaire s'est dégradée donnant lieu à un différend commercial en cours. Il est à noter que le client a été mis en liquidation au 1er semestre 2019. La société et ses conseils ont pris attache avec le liquidateur dans le but de convenir d'un accord permettant l'extinction des litiges et des procédures en cours.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 100%

> [Activité de vente de produits et services de télécommunication](#)

Filiale détenue à 100% par BD MULTIMEDIA SA, la SARL PAYCOM a été créée le 25 février 2015 dans le cadre d'un rachat d'éléments de fonds de commerce, principalement de la carte de paiement TONEO FIRST de la société Central Telecom.

Par décision en date du 22 avril 2019, l'associée unique a approuvé les comptes annuels clos au 31/12/2018.

Au jour de la rédaction des présentes, les comptes de PAYCOM clos au 31 décembre 2019 se soldent par un bénéfice de 38.377 euros.

Pour rappel, la société PAYCOM est agent de distribution de monnaie électronique d'un émetteur anglais. Dans le cadre du BREXIT, la société PAYCOM a entamé un processus de migration vers un nouvel émetteur agissant dans l'Union Économique Européenne.

SCI CITE 16

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement significatif.

> 2.2 Événements postérieurs à la clôture

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial.

L'épidémie du COVID 19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 de la société.

A la date de ce rapport, l'épidémie a un impact significatif sur les activités de toutes les sociétés du groupe, même s'il est trop tôt pour mesurer l'ensemble des conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice 2020. L'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitudes.

Compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, BD MULTIMEDIA a pris des précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses clients et ses partenaires. Le télétravail a été privilégié pour l'ensemble du personnel

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'État, la Société a :

- demandé l'octroi d'un prêt garanti par l'État pour la société BD MULTIMEDIA SA ;
- mis en place des mesures d'activité partielle pour une partie de son personnel à compter du 19 mars 2020 sur les sociétés BD MULTIMEDIA SA et PAYCOM SARL.

En date du 30 avril 2020, la Société a annoncé par un communiqué officiel le report de la publication de son rapport annuel 2019.

Par ailleurs, en vertu de l'Ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire ne sera réunie qu'en septembre 2020 ; étant précisé que toutes les sociétés commerciales bénéficient d'un report de date de tenue d'Assemblée jusqu'au 30 septembre 2020.

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.369.336 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet, Telecom et Paiement

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 mai 2020 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2019 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 25 juillet 2020 pour arrêter les comptes 2019 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui se tiendra le 22 septembre 2020.

Pour rappel, un contentieux a opposé BD MULTIMÉDIA à un prestataire de services ayant manqué gravement à l'exécution de l'une de ses obligations essentielles contractuelles et dont l'incidence financière était de 343 k€ au 31.12.2018. La société BD Multimedia a mis en place les actions juridiques et obtenu la signature d'un protocole dont les termes sont confidentiels.

La société a assigné le prestataire informatique en charge de la livraison des sites communautaires.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 1501, 15/F Prosperity Tower, 39 Queen's Road Central, Hong-Kong
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> Activité de Services Internet et prestations techniques

Dans le cadre du différend commercial opposant la société au client de type plateforme/place de marché basé à Hong Kong, un protocole d'accord a été signé avec le liquidateur permettant l'extinction du litige et des procédures en cours et dont les termes sont confidentiels.

PAYCOM

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité de vente de produits et services de télécommunication

Le processus de migration vers un nouvel émetteur agissant dans l'Union Économique Européenne a été retardé par les événements liés à la crise sanitaire.

SCI CITÉ 16

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

> 2.3 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

> 2.4 Titres en auto-contrôle

Pour rappel, BD Multimedia, suite à la mise en oeuvre d'un programme de rachat de titres clos le 28 février 2017, détenait 91 370 titres, représentant 4.01% de son capital et dépourvus de droits de vote. Leur valeur brute comptable était évaluée à 147 K€, puis dépréciée de 39 K€ en 2018.

A ce jour et suite à la réduction de capital intervenue en décembre 2019 (confère page 25), la société ne détient plus aucun titre en autodétention.

> 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2019

Actionnaire	Nombre de titres détenus au 31/12/19	% détention du capital au 31/12/19	% droits de vote au 31/12/19	Nombre de titres détenus au 31/12/18	Détention en % du capital au 31/12/18	Détention en % des droits de vote au 31/12/18
M. et M ^{me} DORRA Daniel	730 816	33,45	38,04	730 816	32,11	37,43
Victor PEREIRA DE OLIVEIRA	224 982	10,30	9,54	224 982	9,88	7,06
BANK JULIUS BAER CLIENT	165 200	7,56	4,30	173 200	7,60	4,43
Jim DORRA	96 983	4,44	5,05	96 983	4,26	4,93
ACDM IMPRESSIONS	86 266	3,95	4,46	86 266	3,79	4,42
Daniel DORRA	62 377	2,86	3,25	62 377	2,74	3,19
Didier DORRA	56 600	2,59	2,81	120 920	5,31	6,06
Bernard GAMBIN	52 990	2,43	2,76	113 664	4,99	5,82
Jean Claude DARDENNES	50 475	2,31	1,90	31 571	1,39	1,35
AAGCS	35 615	1,63	0,93	8 510	0,37	0,22
Xavier NIEL	33 000	1,51	1,72	33 000	1,45	1,69

La variation des détentions au 31/12/2019 est due à la modification du nombre de titres composant le capital, suite à l'opération d'annulation de titres auto-détenus.

> 2.6 Conventions portant sur des opérations courantes

Nous vous informons que depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et l'une des personnes « intéressées » au sens des articles L. 225-38 (SA à conseil d'administration) du Code de commerce, non soumises à la procédure d'autorisation préalable, n'ont plus à être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration.

De plus, le président n'a plus à établir une liste de ces conventions avec l'indication de leur objet et à la communiquer aux membres du conseil d'administration ou aux Commissaires aux comptes.

En conséquence, cette liste ne figure plus désormais dans le présent rapport financier.

> 2.7 Dettes fournisseurs et clients - Dates d'échéance

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent communiquer des informations sur les délais de paiement appliqués à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016 (Décret 2014-1553 du 29-11-2015 art. 3), l'information à fournir sur les délais de paiement est modifiée : les sociétés doivent présenter les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients (C.com art. D 441-4 I et III alinéa 3 modifié par décret 2015-1553 du 27-11-2015 et A 441-2 et Annexe 4-1 issus de l'arrêté du 6 avril 2016).

> Dettes fournisseurs au 31.12.2019

Factures TTC reçues non réglées au 31.12.19

Solde du compte	Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
		Nombre factures		€	€	€	€
239 604,02	99 003,84	178	140 600,18	55 113,47	10 904,12	4 510,55	70 072,04
4,91%*	2,01%*			1,15%*	0,24%*	0,10%*	1,41%*

* Ratios représentent la part des factures non réglées sur le total des factures reçues. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> Créances clients au 31.12.2019

Factures TTC émises non réglées au 31.12.19

Solde du compte	Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
		Nombre factures		€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC
132 163,43	16 427,82	48	115 735,61	46 243,71	1 365,48	55 755,18	12 371,24
1,81%*	0,21%*			0,58%*	0,02%*	0,84%*	0,16%*

* Ratios représentent la part des factures non réglées sur le total des factures émises. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> 2.8 Options de Souscription attribuées aux salariés et Cadres du Groupe

Aucun plan de souscription d'actions au bénéfice de salariés et/ou cadres n'est en cours.

Un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'assemblée générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration pour sa mise en œuvre, est toujours en cours : conformément aux décisions de cette assemblée, 400 000 bons ont été émis et souscrits par les bénéficiaires. Il est rappelé que l'exercice de chaque bon emporterait souscription d'une action à émettre au prix de 3,03 €.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 16 juin 2017, et suite à la distribution d'une partie de la prime d'émission impactant les conditions de souscription de ces BSA, la période d'exercice desdits bons est prolongée jusqu'au 08 juin 2021, en lieu et place du 08 juin 2018.

> 2.9 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

> 2.10 Participation des Salariés au sein du capital social

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à : NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenait de participation au sein du capital social de la SA BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Nous vous précisons que jusqu'en juillet 2019, une obligation triennale de présenter une résolution en vue d'organiser une augmentation de capital réservée aux salariés s'imposait à la société.

La Loi du 19/07/2019 a mis fin à l'obligation de cette consultation périodique des actionnaires.

> 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir et compétence confiés au Conseil d'Administration

Date d'assemblée	délégation	durée	utilisation	échéance
18/06/2019	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois	néant	17/08/2022
18/06/2019	Autorisation globale pour procéder à des augmentations de capital (avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois	néant	17/08/2021
16/06/2017	Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE		rejetée (AGE 16.06.2017)	Obligation triennale supprimée par la Loi n°2019-744 du 19 juillet 2019
18/06/2019	Autorisation pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (*)	18 mois	néant	17/12/2020
18/06/2019	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	18 mois	pour 91370 titres auto détenus (CA du 23/12/2019)	17/12/2020
21/06/2018	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	néant	20/06/2021

* Délégations faisant l'objet d'une proposition de renouvellement dans le cadre de la présente assemblée au moyen d'une ou plusieurs résolutions inscrites à l'ordre du jour.

> 2.12 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE****Présentation des résolutions**

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée ne revêt qu'un caractère ordinaire.

Dans cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au compte "report à nouveau" .

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours mais expirera en décembre 2020. Pour couvrir le premier semestre 2021, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposerait.

La sixième résolution vise à approuver le montant annuel de rémunération de 14.987 euros à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice restant à courir et pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Les septième et huitième résolutions visent à renouveler le mandat de deux administrateurs, Messieurs Daniel DORRA et Yves Bonnemain.

Les neuvième et dixième résolutions visent à renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant.

La dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détails, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous vous informons que nous avons annexé au présent rapport le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

> RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

> PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés par un bénéfice de 378 280 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

> DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapport.

> TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 378 280 euros :

- au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 3 514 535,53 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

> QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

> CINQUIÈME RÉSOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ;
- 2) Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants :
 - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions.
 - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
 - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de tout autre condition permise par la réglementation ;
 - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société ;
- 3) Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :
 - Durée du programme : dix-huit mois (18) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 21 mars 2022 ;
 - Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital soit 218 466 actions sur la base des 2 184 668 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par la Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10% de son capital social ;
 - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5% de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum : 10 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2 184 660 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

4) Décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation en vigueur ;

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de :

- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- Ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- Remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

> SIXIÈME RÉSOLUTION – Rémunération des administrateurs

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 14.987 euros le montant global de rémunération allouée au Conseil d'Administration pour l'exercice restant à courir et pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant global sera réparti par décision du Conseil d'Administration, conformément à la loi.

> SEPTIÈME RÉSOLUTION – Renouvellement d'un mandat d'Administrateur

L'Assemblée après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Yves Bonnemain

est arrivé à expiration décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

> HUITIÈME RÉOLUTION – Renouvellement d’un mandat d’Administrateur

L’Assemblée après avoir constaté que le mandat d’Administrateur de :

- Monsieur Daniel DORRA

est arrivé à expiration décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu’à l’Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2025.

> NEUVIÈME RÉOLUTION - Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire

L’Assemblée Générale, après avoir constaté l’expiration du mandat de la société FIDUCIAIRE D’AUDIT ET DE CONSOLIDATION/EXTENTIS (5 rue Margueritte 75017 PARIS) Commissaire aux comptes titulaire, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu’à l’assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

> DIXIÈME RÉOLUTION - Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant

L’Assemblée Générale, après avoir constaté l’expiration du mandat de Monsieur Arnaud Blanchet (66 rue de Rome, 75008 PARIS) Commissaire aux comptes suppléant, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu’à l’assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

> ONZIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une copie ou d’un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES > en Euros

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 369 336	4 552 076	4 552 076	4 552 076	4 552 076
Nombre d'actions					
* ordinaires	2 184 668	2 276 038	2 276 038	2 276 038	2 276 038
Nombre maximum d'actions à créer				400 000	400 000
OPÉRATIONS & RÉSULTATS					
Chiffre d'Affaires hors taxes	6 630 444	3 813 423	4 530 563	5 853 903	7 166 972
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	1 333 613	- 4 552 784	-1 321 616	- 675 117	- 725 431
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	419
Résultat net	378 280	7 584	- 1 614 252	- 1 288 171	- 1 292 347
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements - provisions	0,61	-2	-0,58	-0,29	-0,32
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements - provisions	0,17	0,003	-0,71	-0,56	-0,57
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	17	21	26	30	31
Masse salariale	632 205	668 814	1 121 502	1 264 386	1 214 615
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	265 760	298 452	595 880	588 134	573 836

Rapport du commissaire aux comptes > SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 25 juillet 2020.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux actionnaires appelés à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN ACTIF - en K Euros

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	2		
Immobilisations incorporelles	3	507	903
Immobilisations corporelles	3	352	431
Immobilisations financières	3	516	461
ACTIF IMMOBILISÉ		1 376	1 795
Stocks	4	351	291
Clients et comptes rattachés	5	241	590
Autres créances et comptes de régularisation	5	1 302	987
Trésorerie et équivalents	TFT	3 687	6 898
Actions propres	TFT		147
ACTIF CIRCULANT		5 581	8 913
TOTAL DE L'ACTIF		6 957	10 707

BILAN PASSIF - en K Euros

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital (1)	1	4 369	4 552
Primes	1	1 350	1 315
Réserves consolidés	1	- 4 196	- 4 624
RÉSULTAT PART DU GROUPE	1	920	429
CAPITAUX PROPRES	1	2 444	1 671
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1	32	32
Provisions pour risques et charges	8	76	54
Emprunts et dettes financières	6	83	123
Fournisseurs et comptes rattachés	7	562	836
Autres dettes et comptes de régularisation	7	3 760	7 992
TOTAL DU PASSIF		6 957	10 707

(1) de l'entreprise consolidante

COMPTE DE RÉSULTAT - en K Euros

	Note	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	13	7 141	5 290
Production stockée, immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		9	226
Autres produits		3	120
Achats & variations de stocks		- 480	- 482
Charges de personnel	12	- 1 034	- 1 146
Autres charges d'exploitation		- 4 052	- 3 029
Impôts et taxes		- 65	- 46
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 356	- 282
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 166	652
Charges et produits financiers	9	6	63
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		1 172	714
Charges et produits exceptionnels	10	- 135	- 410
Impôts sur les résultats	11	- 117	124
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		920	429
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		920	429
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		920	429
Résultat par action (en euros)		0,42	0,19
Résultat dilué par action (en euros)		0,42	0,19

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - en K Euros

	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	920	429
Amortissements et provisions (1)	523	484
Variation des impôts différés	117	-124
Plus-values de cession d'actif		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	1 560	788
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	<i>- 61</i>	<i>33</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux clients</i>	<i>334</i>	<i>225</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux fournisseurs</i>	<i>- 240</i>	<i>-408</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux autres créances et dettes</i>	<i>- 4 655</i>	<i>4 599</i>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	- 4 620	4 448
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	- 3 061	5 237
Acquisitions d'immobilisation	- 110	- 219
Cessions d'immobilisations		404
Incidence des variations de périmètre		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 110	185
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Variation de capital en numéraire	- 147	
Emissions d'emprunts		38
Remboursement emprunts	- 4	- 5
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 151	33
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 3 322	5455
Trésorerie d'ouverture	7 007	1 553
Trésorerie de clôture	3 686	7 007
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE		
Valeurs mobilières de placement	174	164
Actions propres		147
Disponibilités	3 514	6 734
Découverts bancaires et équivalents	- 2	- 38
TRÉSORERIE NETTE	3 686	7 007

Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31/12/2019 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Critères de consolidation

Événements de la période

Le Conseil d'Administration, sur délégation de l'Assemblée, s'est réuni le 15 novembre 2019 afin de prendre la décision de réduction de capital par annulation de 91 370 titres auto détenus, d'en fixer les conditions et modalités et de modifier les statuts corrélativement.

Sur délégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté cette réduction de capital par décision en date du 23 décembre 2019. A l'issue de cette opération, le capital est ramené de 4.552.076 à 4.369.336 euros.

À ce jour et suite à la réduction de capital intervenue en décembre 2019, la société ne détient plus aucun titre en autodétention.

Événements de la période antérieure

La société Gayplanet a été liquidée intégralement sur la période 2018, l'AG de clôture de liquidation s'est tenue le 28/02/2018.

Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2019
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2018
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
GAY PLANET	37875-266-100-033	France	IG	SORTIE
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Événements postérieurs à la clôture

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial.

L'épidémie du COVID 19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 de la société.

À la date de ce rapport, l'épidémie a un impact significatif sur les activités de toutes les sociétés du groupe, même s'il est trop tôt pour mesurer l'ensemble des conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice 2020. L'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitudes.

Compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, le groupe a pris des précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses clients et ses partenaires. Le télétravail a été privilégié pour l'ensemble du personnel

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat, le groupe a :

- Demandé l'octroi d'un prêt garanti par l'Etat pour la société BD MULTIMEDIA SA ;
- Mis en place des mesures d'activité partielle pour une partie de son personnel à compter du 19 mars 2020 sur les sociétés BD MULTIMEDIA SA et PAYCOM SARL.

En date du 30 avril 2020, la Société a annoncé par un communiqué officiel le report de la publication de son rapport annuel 2019.

Par ailleurs, en vertu de l'Ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire ne sera réunie qu'en septembre 2020 ; étant précisé que toutes les sociétés commerciales bénéficient d'un report de date de tenue d'Assemblée jusqu'au 30/09/2020.

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

L'ensemble des écarts d'acquisition est totalement amorti à la clôture.

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Immobilisations

Frais d'établissements

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

Marques :

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

Fonds de commerce :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficient d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée.

Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1er janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « montant moyen pondéré ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Au 31/12/19, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 178 210 €, provisionnées à hauteur de 4 415 € soit une valeur nette de 173 795 €.

Il n'y a plus d'actions auto détenues depuis la réduction de capital du 23/12/2019

Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il n'y a aucun instrument dilutif à la clôture de l'exercice.

Intégration fiscale

La société a signé en 2016, pour une durée de 5 ans, une convention d'intégration fiscales avec la société Paycom SARL.

Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes:

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %

Le montant des engagements de retraite est évalué à 58 820 € pour l'exercice au bilan, avec un impact résultat correspondant à une provision pour 2 554 €. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

Affacturation

En 2019, la société Paycom a fait l'usage d'affacturation dans le cadre de son activité Toneo First.

Les autres sociétés du groupe n'ont pas fait usage d'affacturation sur l'exercice 2019.

Garanties clients

En 2019, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie d'une entreprise d'assurance répondant aux termes de l'article précité.

> ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1. Variation des capitaux propres

En Milliers d'euros	Capital	Reserves et primes	Résultat	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Interet minoritaires
SITUATION NETTE AU 31/12/2017	4 552	- 1 985	- 1 294		1 274	1 242	31
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante							
Affectation des réserves		- 1 294	1 294				
RÉSULTAT			429		429	429	
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2018	4 552	- 3 278	429		1 703	1 671	32
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante	- 183	35			- 147	- 147	
Affectation des réserves		429	- 429				
RÉSULTAT			920		920	920	
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2019	4 369	- 2 814	920		2 476	2 444	32

	31/12/2018	+	-	31/12/2019
NOMBRE DE TITRES EN CIRCULATION	2 276 038		91 370	2 184 668
DONT TITRES EN AUTO-CONTRÔLE	91 370		91 370	0

Note 2. Écarts d'acquisition en K€

ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements cumulés 31/12/2018	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
TOTAL		823	823		823	

ÉCART D'ACQUISITION NÉGATIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements cumulés 31/12/2018	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
COMEDIT	01/04/2000	44	44		44	
TOTAL		44	44		44	

Note 3. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans.

	31/12/2019		Net	31/12/2018		Brut
	Brut	Dépréciation		Brut	Dépréciation	
Immobilisations incorporelles	2 405	- 1 898	507	2 436	1 533	903
Immobilisations corporelles	1 500	- 1 148	352	1 687	- 1 255	431
Immobilisations financières	516		516	461		461
TOTAL	4 422	- 3 046	1 376	4 584	278	1 795

Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	2		- 1		
Concessions, brevets et droits similaires	2 138	50	- 80		2 109
Fonds commercial	255				255
Autres immobilisations incorporelles	41				41
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	2 436	50	- 81		2 405
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	2		- 1		
Concessions, brevets et droits similaires	1 491	457	- 91		1 857
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	41				41
AMORTISSEMENTS	1 533	457	- 92		1 898
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	903				507

Les actifs incorporels comprennent notamment des concessions, brevets et droits similaires pour 2.109 K€ de valeur brute sont principalement relatifs :

- aux logiciels développés pour les activités de paiement et néo-banque
- aux marques et fonds de commerces en rapport avec les activités de paiement
- aux noms de domaine, droits et marques en rapport avec les sites communautaires

Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	1 121				1 121
Installations techniques	32	1	- 11		21
Autres immobilisations corporelles	505	3	- 180		329
Immobilisations en cours	29				29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	1 687	4	- 191		1 500
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	746	44			790
Installations techniques	10		- 10		
Autres immobilisations corporelles	499		- 169		330
Immobilisations en cours		29			29
AMORTISSEMENTS	1 255	72	- 180		1 148
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	431				352

Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2019
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participation	2				2
Participation mise en équivalence	5			- 5	
Autres immobilisations financières	454	61			515
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	461	61		- 5	516
PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres immobilisations financières					
PROVISIONS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	461				516

Les « Autres immobilisations financières » pour 515 K€ correspondent principalement à des dépôts de garantie versés à des organismes financiers.

Note 4. Stocks

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	351		351	291
TOTAL	351		351	291

Note 5. Créances

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
Créances clients	449	- 208	241	590
CLIENTS	449	- 208	241	590
Avances, acomptes sur commande	1		1	11
Autres créances	1 319	- 64	1 255	832
Actifs d'impôts différés	33		33	121
Charges constatées d'avance	13		13	23
AUTRES CRÉANCES	1 366	- 64	1 302	987
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 815	- 272	1 542	1 577

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Les créances incluent notamment une créance de TVA, des créances fournisseurs, des provisions de frais bancaires en rapport avec l'exercice 2019.

Note 6. Dettes financières

En Milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	27	31
Découverts bancaires	2	38
Emprunts et dettes financières divers	54	54
TOTAL	83	123

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	31/12/2019	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	27	25	1	1
Découverts bancaires	2	2		
Emprunts et dettes financières divers	54		54	
TOTAL	83	26	55	1

Note 7. Dettes d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	562	836
DETTES FOURNISSEURS	562	836
Avances, acomptes reçus / commandes	5	5
Dettes fiscales et sociales	228	358
Autres dettes	3 526	7 627
Produits constatés d'avance		2
AUTRES DETTES	3 760	7 992
TOTAL	4 322	8 828

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Les dettes d'exploitation "Autres Dettes" incluent notamment des fonds de clientèle de l'ensemble des sociétés du groupe.

Note 8. Provisions pour risques et charges

En Milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprise	31/12/2019
Provision pour impôt différés		29		29
Provisions pour risque	54	46	- 53	47
Provisions pour charges				
TOTAL	54	75	- 53	76

PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprise	31/12/2019
Clients et clients douteux	193	24	- 8	208
Provisions sur autres créances		64		64
Prov. sur valeurs mobilières de placement	52		- 48	4
TOTAL	245	88	- 56	277

Note 9. Résultat financier

En Milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participations		1
Autres intérêts et produits assimilés	1	19
Reprises sur provisions et transferts de charge	48	234
Différences positives de change	39	30
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	
PRODUITS FINANCIERS	88	284
Dotations aux provisions risques financiers		- 52
Intérêts et charges assimilées	- 67	- 168
Différences négatives de change	- 7	- 1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- 7	- 1
CHARGES FINANCIÈRES	- 81	- 222
RÉSULTAT FINANCIER	6	63

Note 10. Résultat exceptionnel

En Milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Sur opération de gestion	279	396
Sur opération en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges	53	25
PRODUITS EXCEPTIONNELS	332	422
Sur opération de gestion	- 190	- 711
Sur opération en capital		
Dotations aux provisions	- 276	- 120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 467	- 831
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 135	- 410

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2019 est constitué par une perte de 135 K€, dont 466 K€ de charges exceptionnelles.

Ces charges se composent principalement de :

- Dépréciation de fonds de commerce en rapport avec l'activité micro-paiement pour 145 K€ ;
- Pénalités imputables à des prestataires pour 130 K€ ;
- Dépréciation anticipée du logiciel défaillant en rapport avec les sites communautaires pour 93 K€ ;
- Indemnités versées liées à des procédures de litiges pour 43 K€ ;
- Dépréciation de créance en rapport avec des clients pour 27 K€

Et par les produits exceptionnels suivants :

- Produits sur exercices antérieurs liés à des reprises de provision sur des factures non parvenues pour 179 K€
- Pénalités imputables à un prestataire refacturées à ce dernier pour 55 K€ ;
- Reprise sur provision pour litige pour 53 K€ ;

Note 11. Fiscalité

En Milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN		
Impôts différés actif	33	121
Impôts différés passif	- 29	
TOTAL	4	121
ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT		
Impôts exigibles		
Impôts différés	117	- 124
TOTAL	117	- 124

Note 12. Personnel

	31/12/2019	31/12/2018
EFFECTIFS PAR FONCTION		
Dirigeants	2	2
Cadres	4	4
Collaborateurs	12	15
TOTAL	18	21
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et participation	728	794
Charges sociales	306	352
TOTAL	1 034	1 146

Note 13. Analyse sectorielle

En Milliers d'euros	31/12/2019	en %	31/12/2018	en %
ZONES GÉOGRAPHIQUES				
France	2 149	30 %	4 398	83 %
Export	4 992	70 %	893	17 %
TOTAL	7 141	100 %	5 290	100 %

En Milliers d'euros	31/12/2019	en %	31/12/2018	en %
SECTEURS				
Production vendue	1 216	26 %	1 386	26 %
Prestations de services	5 925	74 %	3 904	74 %
TOTAL	7 141	100 %	5 290	100 %

Note 14. Rémunération des dirigeants

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 31 075 euros.

Note 16. Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à constater sur cet exercice.

Comptes sociaux

> BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	330	330		
Concessions, brevets, droits similaires	1 349 058	1 295 379	53 679	280 797
Fonds commercial	548 816		548 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	69 623	69 623	0	28 626
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	86 847	80 404	6 443	9 917
Installations techniques, matériel, outillage	21 268	21 074	194	21 268
autres immobilisations corporelles	328 894	308 695	20 199	6 049
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	22 813	20 790	2 023	22 813
Créances rattachées à des participations	943 548	540 922	402 626	1 092 781
Autres immobilisations financières	324 687	0	324 687	182 415
ACTIF IMMOBILISÉ	3 695 884	2 337 215	1 358 668	2 193 482
STOCK ET EN-COURS				
Marchandises	272 233		272 233	282 604
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 074		1 074	10 451
Créances clients et comptes rattachés	486 742	197 122	289 620	477 196
Autres créances	950 957	63 999	886 958	396 660
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	178 210	4 414	173 795	311 059
Disponibilités	1 659 405		1 659 405	4 543 516
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 617		11 617	23 860
ACTIF CIRCULANT	3 560 238	265 536	3 294 702	6 045 346
TOTAL GÉNÉRAL	7 256 121	2 602 751	4 653 370	8 238 827

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé 4 369 336)	4 369 336	4 552 076
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 350 112	1 314 632
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	30 490	30 490
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques)		
Report à nouveau	- 3 892 815	- 3 900 400
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	378 280	7 585
CAPITAUX PROPRES	2 533 134	2 302 114
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	150 109	53 500
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	150 109	53 500
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	2 220	2 539
Emprunts et dettes financ. divers (dont emp. participatifs)	188 013	186 731
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 330	5 330
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	473 060	538 427
Dettes fiscales et sociales	206 605	315 388
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 094 898	4 834 798
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 970 127	5 883 213
TOTAL DU PASSIF	4 653 370	8 238 827

> COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTE DE RÉSULTAT > première partie

Rubriques	France	Export	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	1 197 557	1 520	1 199 077	1 304 875
production vendue de biens				
Production vendue de services	5 101 298	330 069	5 431 367	2 508 548
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 298 854	331 590	6 630 444	3 813 423
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortis., provisions, transfert charges			9 187	226 313
Autres produits			2 812	59
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 642 443	4 039 795
Achats de marchandises (& droits de douane)			452 858	442 841
Variation de stocks (marchandises)			10 418	20 808
Achats de matières premières & approvisionnements (& droits de douane)			8 998	6 505
Autres achats et charges externes			3 771 380	2 183 845
Impôts, taxes et versements assimilés			53 309	39 493
Salaires et traitements			632 205	668 814
Charges sociales			265 760	298 452
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 280	23 371
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			19 786	32 579
Dotations provisions risques et charges			71 763	
Autres charges			26 047	243 671
CHARGES D'EXPLOITATION			5 344 806	3 960 379
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 297 638	79 416
OPÉRATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15 214	12 039
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés			593	127 723
Reprises sur provisions et transferts de charges			47 650	4 164 431
Différences positives de change			5 910	6 522
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			581	136
PRODUITS FINANCIERS			69 948	4 310 851
Dotations financières amortissements et provisions			664 512	52 065
Intérêts et charges assimilées			4 943	411 287
Différences négatives de change			105	1 122
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			7 353	508
CHARGES FINANCIÈRES			676 913	464 982
RÉSULTAT FINANCIER			- 606 964	3 845 868
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			690 673	3 925 285

COMPTE DE RÉSULTAT > deuxième partie

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits except. sur opérations gestion	100 617	389 239
Produits except. sur opérations capital	0	0
Reprises provisions & transferts de charges	52 500	398 554
PRODUITS EXCEPTIONNELS	153 117	787 793
Charges except. sur opérations de gestion	189 012	711 411
Charges except. sur opérations en capital	170	3 874 088
Dotations except. amortissem. provisions	276 329	119 993
CHARGES EXCEPTIONNELLES	465 511	4 705 493
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 312 393	- 3 917 700
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	6 865 509	9 138 438
TOTAL DES CHARGES	6 487 229	9 130 854
BÉNÉFICE OU PERTE	378 280	7 584

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles L123-13, L123-14 et L123-17 du Code de Commerce, par le règlement 2016-07 du 04/11/2016 et par le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - La dépréciation des créances clients ;
 - La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - La dépréciation des stocks ;
 - Les impôts différés actifs ;
 - L'estimation des passifs ;
 - Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles pour 1 967 K€, notamment composées des marques et brevets à hauteur de 1 349K€, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 974 K€, soit une valeur nette de 993 K € au 31/12/19.

Elles sont dépréciées à hauteur de 391 K€, soit une valeur nette de 602 K€ après amortissement et dépréciation.

Logiciels informatiques :

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de type ERP compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée de l'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1er janvier 2019.

Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial.

Fonds de commerce En euros	Nature	Brut	Provision	Net
Boutique	VPC	548 816,46		548 816,46
TOTAL		548 816,46		548 816,46

Les immobilisations en cours d'un montant de 29 k€ concernent du développement d'un site internet.

Compte tenu des difficultés de développement par le prestataire et des investissements nouveaux à engager pour sa mise en service, elles ont été entièrement dépréciées sur l'exercice 2019.

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée. Agencements et aménagements des constructions : entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.

- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaires.

C) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation ont une valeur de 23K€.

Les provisions pour dépréciations des titres ont été déterminées en fonction de la quote part de la situation nette et des perspectives des entreprises. Ces provisions s'élèvent à 21 K€ sur l'exercice 2019, soit une valeur nette des titres de 2 K€.

D) Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

Au cours de l'exercice, les créances rattachées ont été dépréciées à hauteur de 541 K€, dont 436 K€ concernent BD Multimédia HK et 105 K€ pour Paycom

E) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/19, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 178 K€.

La perte de 7 K€ qui a été constatée en comptabilité a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

F) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré ». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés) s'élève à 272 K€.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

G) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

H) Engagements hors bilan :

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 52 726,78 Euros. Il est calculé sur les bases suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à 65 ans
- Taux d'actualisation de 2.33 %
- Le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2019

I) Intégration fiscale :

Le périmètre d'intégration fiscale a été renouvelée en janvier 2016, pour une durée de 5 ans, et intègre les sociétés suivantes : BD Multimedia et Paycom.

L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à -1 957 554 € au 31/12/2019.

J) Liste filiales et participations : (montants exprimés en euros)

	Filiales	Capital	Résultat 2019	Total capitaux propres	Valeur brute des titres ou parts	Valeur nette des titres ou parts
BD MULTIMEDIA		4 369 336	378 280	2 533 134	N/A	N/A
Détient 100% de	PAYCOM	20 000	38 377	104 108	20 000	
Détient 80% de	BD multimedia HK LTD	950	- 70 610	- 528 721	790,87	0,56
Détient 99% de	CITE 16	1 524,49	35 669	295 804	1 509,25	1509,25

K) Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaire 2019, d'un montant de 6 630 K€ de la société est ventilé comme suit :

	France	Export	31/12/2019
Ventes de marchandises - Edition	1 197 557	1 520	1 199 077
Production vendue de biens			
Production vendue de services - Paiement et Edition	5 101 298	330 069	5 431 367
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 298 854	331 590	6 630 443

Autres renseignements :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2019, s'élève à 34 150 €, dont 31 075 € au titre de la certification des comptes 2019.

Le montant alloué aux administrateurs de la société pour l'exercice 2019 (jetons de présence) ressort à 13 840 €.

En 2019, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie d'une entreprise d'assurance répondant aux termes de l'article précité.

Faits marquants de l'exercice

Le Conseil d'Administration s'est réuni du 29 mars 2019 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2018 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 avril 2019 pour arrêter les comptes 2018 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 18 juin 2019.

Le Conseil d'Administration, réuni le 31 octobre 2019, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2019.

Le Conseil d'Administration, sur délégation de l'Assemblée, s'est réuni le 15 novembre 2019 afin de prendre la décision de réduction de capital par annulation de 91 370 titres auto détenus, d'en fixer les conditions et modalités et de modifier les statuts corrélativement.

Sur délégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté cette réduction de capital par décision en date du 23 décembre 2019. A l'issue de cette opération, le capital est ramené de 4.552.076 à 4.369.336 euros.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 décembre 2019 afin de faire un point sur la mission de contrôle sur place de l'ACPR.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 31 décembre 2019 pour définir la répartition des jetons de présence dont le montant a été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2019.

En 2018, la société expliquait la baisse importante des résultats du secteur communautaire en raison des retards imputables à un prestataire en charge de la rénovation des sites internet (instabilité, dysfonctionnements graves sur un site et deuxième site non livré).

En 2019, la société a sommé le prestataire de corriger les graves défauts constatés des éléments livrés et infogérés et de livrer le deuxième site non livré.

Faits marquants postérieurs à la clôture :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial.

L'épidémie du COVID 19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 de la société.

À la date de ce rapport, l'épidémie a un impact significatif sur les activités de toutes les sociétés du groupe, même s'il est trop tôt pour mesurer l'ensemble des conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice 2020. L'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitudes.

Compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, BD MULTIMEDIA a pris des précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses clients et ses partenaires. Le télétravail a été privilégié pour l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat, la Société a :

- demandé l'octroi d'un prêt garanti par l'Etat pour la société BD MULTIMEDIA SA ;
- mis en place des mesures d'activité partielle pour une partie de son personnel à compter du 19 mars 2020 sur les sociétés BD MULTIMEDIA SA et PAYCOM SARL.

En date du 30 avril 2020, la Société a annoncé par un communiqué officiel le report de la publication de son rapport annuel 2019.

Par ailleurs, en vertu de l'Ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire ne sera réunie qu'en septembre 2020 ; étant précisé que toutes les sociétés commerciales bénéficient d'un report de date de tenue d'Assemblée jusqu'au 30 septembre 2020.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 mai 2020 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2019 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 25 juillet 2020 pour arrêter les comptes 2019 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui se tiendra le 22 septembre 2020.

Pour rappel, un contentieux a opposé BD MULTIMÉDIA à un prestataire de services ayant manqué gravement à l'exécution de l'une de ses obligations essentielles contractuelles et dont l'incidence financière était de 343 k€ au 31.12.2018.

La société BD Multimedia a mis en place les actions juridiques et obtenu la signature d'un protocole dont les termes sont confidentiels.

La société a assigné le prestataire informatique en charge de la livraison des sites communautaires.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	1 650		1 320	330
Autres immobilisations	2 017 501	1 320	51 324	1 967 497
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 019 151	1 320	52 644	1 967 827
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	86 241			86 241
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	605			605
Installations techniques, outil. Industriels	31 504		10 236	21 268
Installations générales, agencements, aménagements	210 996		16 024	194 972
Matériel de transport	10 067	1 666	2 785	8 948
Matériel de bureau, informatique, mobilier	279 957	1 665	158 180	123 442
Emballages récupérables et divers	4 192		2 660	1 532
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	623 563	3 330	189 885	437 008
Autres participations	1 115 595		149 233	966 361
Prêts, autres immobilisations financières	182 415	142 272		324 687
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 298 009	142 272	149 233	1 291 048
TOTAL GÉNÉRAL	3 940 723	146 922	391 762	3 695 884

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	1 650		1 320	330
Concessions, brevets et droits similaires	900 912	83 518	51 154	933 276
Fonds commercial	40 997			40 997
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	943 559	83 518	52 474	974 603
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	76 383	3 460		79 843
Constructions inst. Générales, agencements	536	67	42	561
Installations techniques, matériel & outillage	10 236		10 236	0
Installations générales, agencements	215 004	4 364	16 024	203 344
Matériel de transport	10 063	1 181	3 548	7 697
Matériel de bureau, informatique, mobilier	271 437	5 471	158 180	118 728
Emballages récupérables & divers	2 660		2 660	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	586 320	14 543	190 690	410 173
TOTAL GÉNÉRAL	1 529 879	98 061	243 164	1 384 775

Ventilation des dotations	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE					
Concession brevet et licence	83 518				
Fond commercial					
Autres immobilisations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83 518				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	3 460				
Constructions et installations	67				
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, agencements	4 364				
Matériel de transport	1 181				
Matériel de bureau & informatique	5 471				
Emballages récupérables					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 543				
TOTAL GENERAL	98 061				

CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	943 548		943 548
Autres immobilisations financières	324 687		324 687
Clients douteux ou litigieux	214 257		214 257
Créances clients et comptes rattachés	272 484	272 484	
Avances et acomptes	1 074	1 074	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108	108	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	80 475	80 475	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	870 374	870 374	
Charges constatées d'avance	11 617	11 617	
TOTAL GÉNÉRAL	2 718 624	1 236 132	1 482 492

Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au +	À plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	2 220	338	1 882	
Emprunts et dettes financières divers	53 848		53 848	
Fournisseurs et comptes rattachés	473 060	473 060		
Personnel et comptes rattachés	73 945	73 945		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	64 487	64 487		
État : impôts sur les bénéfices	20 878	20 878		
État : taxe sur la valeur ajoutée	45 180	45 180		
État : autres impôts, taxes et assimilés	2 115	2 115		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	134 165	134 165		
Autres dettes	1 094 898	846 413	120 329	128 156
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 964 796	1 660 581	176 059	128 156

Emprunts souscrits en cours exercice				
Emprunts remboursés en cours exercice	319			

PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	53 500	46 309	52 500	47 309
Autres provisions pour risques et charges		102 800		102 800
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	53 500	149 109	52 500	150 109
Provisions sur immobilisations incorporelles	217 352	173 376		390 728
Provisions sur titres de participation		561 712		561 712
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	185 760	19 786	8 424	197 122
Autres provisions pour dépréciation	52 065	63 999	47 650	68 414
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	455 178	818 873	56 074	1 217 976
TOTAL GÉNÉRAL	508 678	967 983	108 574	1 368 086
Dotations et reprises d'exploitation		91 549	8 424	
Dotations et reprises financières		664 512	47 650	
Dotations et reprises exceptionnelles		211 921	52 500	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR > 31/12/2019

Rubriques	Montant
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	8 315
CRÉANCES : ORGANISMES SOCIAUX	108
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	124 031
DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	17 964
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	150 418

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER > 31/12/2019

Rubriques	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	215 644
DETTE POUR PROV. CP	72 338
DETTE POUR PROV. PRIMES	1 523
CHARGES SOCIALES/ CP	28 935
FORMATION PROF.	1 402
EFFORT CONSTRUCTION	3 152
AUTRES DETTES	10 483
TOTAL	333 477

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE > 31/12/2019

	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	11 617	0
TOTAL	11 617	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à clôture exercice	créés pendant exercice	annulés pendant exercice	
Actions ordinaires	2 184 668	0	91 370	2

AFFECTATION DES RÉSULTATS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	-3 892 815
réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	378 280
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
TOTAL	- 3 216 804

2. AFFECTATIONS	Montant
Report à nouveau	- 3 514 535
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions :	
TOTAL	- 3 216 804

DÉTAILS DES CHARGES ET DES PRODUITS FINANCIERS

DÉTAIL DES CHARGES FINANCIÈRES	Montant
opérations de gestion	5 048
opérations sur VMP	7 353
dotations amortissements et provisions	664 512
TOTAL	676 913

DÉTAIL DES PRODUITS FINANCIERS	Montant
opérations de gestion	21 717
opérations sur VMP	581
reprise sur provisions et transferts de charges	47 650
TOTAL	69 948

Le résultat financier est passé d'un bénéfice de 3 845 K€ en 2018 à un déficit de 607 K€ en 2019.

Le résultat financier 2019 résulte principalement de :

- Dotation financière aux amortissements et provisions de 665 K€ (contre 52 K€ en 2018), notamment la dépréciation des créances rattachées aux participations pour 541 K€ (dont 436 K€ concernent BD Multimedia HK et 105 K€ Paycom) et une provision pour risques BD Multimédia HK pour 103 K€.
- Reprise sur provision pour 48 K€, en partie liée à l'annulation des titres qui étaient détenus en autocontrôle (contre 4.164 K€ en 2018, en partie liée à la sortie des titres de la filiale Gayplanet)
- Produits financiers liés aux participations pour 15 K€ (contre 12 K€ en 2018).

Le résultat courant avant impôt 2019 de BD Multimédia est constitué d'un bénéfice de 691 K€.

DÉTAILS DES CHARGES ET DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
opérations de gestion	189 012
opérations en capital	170
dotations amortissements et provisions	276 329
TOTAL	465 511

DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
opérations de gestion	100 617
reprises sur provisions et transferts de charges	52 500
TOTAL	153 117

Le résultat exceptionnel d'un montant de -312 K€ s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Dépréciation de fonds de commerce en rapport avec l'activité micro-paiement pour 145 K€ ;
- Pénalités imputables à des prestataires pour 130 K€ ;
- Dépréciation des sites communautaires pour 93 K€ ;
- Indemnités versées liées à des procédures de litiges pour 43 K€ ;
- Dépréciation de créance en rapport avec des clients pour 27 K€ ;

Et des produits exceptionnels suivants :

- Pénalités imputables à un prestataire refacturées à ce dernier pour 55 K€ ;
- Reprise sur provision pour litige pour 53 K€ ;
- Produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 39 K€.

Annexes aux comptes sociaux
> ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT
arrêtés au 31 décembre 2019

BD Multimedia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement "hybride" à partir de l'année 2016.

Dans le cadre de cet agrément, la société joint à ses comptes annuels les états correspondant à l'activité de paiement.

Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et définis dans l'annexe jointe.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EP

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Produits sur opérations avec la clientèle	4 363 873	504 641
Produits sur opérations sur titres		
Produits sur opérations de change		
Produits sur opérations de hors bilan		
Produits sur prestations de services financiers	12 142	17 908
Autres produits d'exploitation bancaire	115 011	159 558
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 491 026	682 107
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur opérations sur titres		
Charges sur opérations de change		
Charges sur opérations de hors bilan		
Charges sur prestations de services financiers	1 831 797	132 336
dont commissions bancaires	1 828 840	129 464
dont frais bancaires	2 957	2 872
Autres charges d'exploitation bancaire	21 519	18 000
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 853 316	150 336
PRODUIT NET BANCAIRE	2 637 709	531 771
Plus-value sur cession des immobilisations		
Transferts de charges d'exploitation non bancaire		
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
Charges de personnel	327 056	295 049
Impôts et taxes	2 436	2 741
Services extérieurs	687 578	85 522
Charges diverses d'exploitation	110 879	38 141
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp.	61 694	4 442
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 189 643	425 895
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 448 066	105 876
Reprises sur provisions pour risques		
Dotations aux provisions pour risques		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 448 066	105 876
Gains sur actifs immobilisés		
Pertes sur actifs immobilisés		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 448 066	105 876
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux		
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	-86 322	-7 558
Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET	1 361 744	98 318

BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Caisse, banques centrales et CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1 204 160	4 223 074
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Immobilisations incorporelles	152 396	180 230
Immobilisations corporelles	6 504	7 819
Actions propres		
Autres actifs	121 813	284 429
Comptes de régularisation	1 806 088	324 781
TOTAL ACTIF	3 290 960	5 020 333
DETTES		
Banques centrales et CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	364 130	171 778
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	840 030	4 118 403
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	115 226	155 881
Comptes de régularisation		
Provisions	36 559	1 000
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	1 355 945	4 447 062
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit	420 000	420 000
Prime d'émission		
Réserves	153 271	54 953
Résultat de l'exercice	1 361 744	98 318
Compte de liaison		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 935 015	573 271
TOTAL PASSIF	3 290 960	5 020 333

ANNEXES COMPTABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

a - Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes « généraux », du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. À fin 2019, nous avons 4,3 personnes affectés à l'établissement de paiement sur un effectif total de 17 personnes soit une clé de répartition de 25,29%.

BILAN

b – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent à la totalité des fonds au crédit sur les comptes de paiement des marchands auquel on ajoute la trésorerie de l'entreprise, déduit des fonds de la clientèle et sur laquelle on applique la répartition analytique (cf Art a). La formule analytique appliquée est donc la suivante pour définir les créances sur les établissements de crédit en rapport avec l'Établissement de paiement

Créances sur les établissements de crédit lié à l'EP =

Fonds de la clientèle EP + [Créances totales sur les établissements de crédit - Fonds de la clientèle EP] x personnel affecté à EP / personnel total BD.

c - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement ont été passés directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

d - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

e- Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

f – Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires. Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déterminer un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien directe avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement. Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif. Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibre entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

g - Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

h – Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit. Les dettes envers la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il est précisé ici que ces dettes ne portant pas intérêt, elles ne sont pas augmentées des intérêts courus non échus.

i- Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'Etat, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

j - Provisions

La provision de fonds pour risques bancaires généraux est de 37K€ en 2019.

k- Capital

Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle (l'ACPR)

COMPTE DE RÉSULTAT**I – Produits d'exploitation bancaire**

1/ Produits sur opérations avec la clientèle

Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10%).

2/ Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.

3/ Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à :

- d'une part, les frais de virement facturés aux clients marchands lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
- d'autre part, la facturation de frais de gestion sur comptes de paiement inactifs.

m- Les charges variables

Elles correspondent :

- Aux commissions payées sur les flux CB et PayPal.
- Aux frais bancaires (frais sur virement, etc.).
- À la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

n- Les charges fixes

Elles incluent :

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs : honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf.a).
- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 40% de la marge télécom retenue (cf.I-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans

Rapport du commissaire aux comptes
> SUR LES COMPTES ANNUELS
 Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations portées sur l'ensemble des états financiers s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 25 Juillet 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux actionnaires appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes
> SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de reversements conclue avec la société BDM HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financiers permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il n'y a eu aucun reversement effectué au titre de cette convention.

2. Contrat de prestation de services en date du 16 janvier 1998 : mise à disposition du personnel

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et les sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA :

- SARL ACDM IMPRESSIONS
- SCI CITE 16
- BD HK

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES

S.A.R.L. A.C.D.M. IMPRESSIONS	99,83 €
BD HK	1 283,28 €
SCI CITE 16	1 327,53 €

3. Convention d'assistance Groupe (frais de structure) en date du 5 janvier 2001

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Frais de structure facturés (hors taxes)
S.C.I. CITE 16	1 241,00 €

4. Convention de prestations administratives conclue avec la société LOFT STORY

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société LOFT STORY un montant de 2.655,06 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

5. Convention de mise à disposition de locaux conclue avec la S.C.I. TAGOMAGO

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société S.C.I. TAGOMAGO un montant de 221,25 € hors taxes au titre de ces prestations.

6. Convention de prestations comptables conclue avec la S.C.I. ESPALMADOR

Administrateur intéressé :

- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société S.C.I. ESPALMADOR un montant de 221,25 € hors taxes au titre de ces prestations.

7. Convention conclue avec Monsieur Daniel DORRA

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Monsieur Daniel DORRA a consenti à votre société des avances en compte courant. Au 31 décembre 2019, ces avances s'élèvent à 21.698,15 € et n'ont pas porté à intérêt.

8. Convention de prestations techniques conclue avec la société BDM HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société utilise les services techniques du logiciel de core banking « Paiement.net » développé par la société BD MULTIMEDIA HK LIMITED détenue à 80 % par votre société, lui permettant de traiter de manière intégrée toutes les problématiques bancaires dans le cadre de son développement commercial.

A ce titre, les sociétés ont conclu une convention de Prestations Techniques qui prévoit une refacturation de ces services aux conditions exposées ci-dessous :

- Une part fixe de 200 € à 750 € par mois en fonction du nombre de transactions mensuelles,

Transactions / mois	0-1000	1001-5000	Au-delà
Frais / mois	200 €	500 €	750 €

- Une part variable qui est fonction du nombre de transactions générées mensuellement :

Tranche	Min	Max	Frais
1	0	500	€ 0,120
2	500	2 500	€ 0,108
3	2 500	12 500	€ 0,097
4	12 500	62 500	€ 0,087
5	62 500	150 000	€ 0,079
6	150 000	+	€ 0,071

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les reversements effectués ont représenté un montant de 171.700,52 €.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de location conclues avec la SCI CITE 16

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

a. Location de bureaux

Facturation par la SCI Cité 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly Paris 11ème au 2ème étage. Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 39.637,08 € hors taxes.

b. Bail commercial

Par un conseil d'administration en date du 27 juin 2000, votre société a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SCI Cité 16 pour les locaux sis 16, Cité Joly PARIS 11ème au 1er étage.

La SCI Cité 16 a facturé à votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un loyer d'un montant de 51.832,92 € hors taxes, auquel il convient d'ajouter la taxe sur les bureaux d'un montant de 6.333,38 €.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

BD Multimedia

16 Cité Joly 75011 PARIS

Tel : +33 1 53 36 24 24

RCS Paris 334 517 562 000 16

www.bdmultimedia.fr - e-mail : contact@bdmultimedia.fr